

## Renseignements :

**Mairie de Moissac (82200)**

**Tel : 05 63 04 63 63**

**Mail : [accueil@moissac.fr](mailto:accueil@moissac.fr)**

**Association La Reviscolada de  
la polida gleisa de San Julian**

**Tel : 06 89 82 46 34**



## Bulletin de don à renvoyer à :

### **FONDATION DU PATRIMOINE**

Délégation Régionale Midi-Pyrénées

11 boulevard des Récollets - 6 A

CS 97802 - 31078 TOULOUSE cedex 4

**[www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org)**

**Retrouvez-nous sur Facebook :**



Créée par la Loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique par un décret du 18 avril 1997, la Fondation du Patrimoine est un organisme national privé qui vise à promouvoir de manière prioritaire la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine bâti de proximité.

L'aide technique et financière apportée par la Fondation du Patrimoine s'applique aussi bien à des projets publics, associatifs que privés et peut concerner toute typologie de patrimoine : du petit patrimoine bâti jusqu'au monumental en passant par le patrimoine mobilier ainsi que naturel (*sous certaines conditions*).

Pour mener à bien son action en faveur de la sauvegarde et de la valorisation du patrimoine de proximité français, la Fondation dispose de moyens d'intervention incitatifs :

- la mise en place d'une souscription permettant de mobiliser le mécénat populaire pour la réalisation de projets publics et associatifs. Les dons collectés étant déductibles des impôts (*cf. bulletin de don joint*).

- l'attribution d'un label à des propriétaires privés afin de les inciter via des avantages fiscaux à la restauration de leurs bâtiments.

La Fondation du Patrimoine peut aussi apporter des subventions complémentaires aux projets par le biais de ses fonds propres et des diverses conventions de partenariat et de mécénat qu'elle a conclues sur tout le territoire national. Ces conventions étant ciblées sur des futurs projets répondant à des critères précis et déterminés par le partenaire ou le mécène.

FONDATION



DU  
PATRIMOINE

**Préservez aujourd'hui l'avenir**



**Sauvegarde et restauration  
de l'église de Saint-Julien**

**Département de Tarn-et-Garonne**

**Commune de Moissac**

## BON DE SOUSCRIPTION

### Eglise de Saint-Julien à MOISSAC (Tarn-et-Garonne)

**Oui, je fais un don pour aider à la sauvegarde de l'église de Saint-Julien**

**Merci de libeller votre chèque à l'ordre de : « Fondation du Patrimoine – Eglise Saint-Julien à Moissac »**

**Le reçu fiscal sera établi exclusivement à partir des informations indiquées sur le chèque (nom et adresse).**

**Mon don est de ..... euros, et je bénéficie d'une économie d'impôt\*.**

*\* La Fondation du Patrimoine, créée par la loi du 2 juillet 1996, a été reconnue d'utilité publique par décret du 18 avril 1997. Le versement de votre don à cet organisme vous permet de bénéficier d'un reçu fiscal (sauf cas soulignés), que vous pourrez joindre à votre déclaration de revenus.*

**Pour les particuliers, votre don est déductible :**

- soit de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable \*\*

(exemple : un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt),

- soit de l'impôt sur la fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50.000 € (limite atteinte lors d'un don de 66.666 €) \*\* (exemple : un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt).

(\*\* sauf particuliers ayant obtenu le label de la Fondation, pendant la durée de celui-ci.)

**Pour les entreprises, votre don est déductible** de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires (exemple : un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt). (sauf entreprise ayant travaillé sur le chantier de restauration, pour les travaux figurant dans la convention de souscription).

**Je souhaite bénéficier d'une économie d'impôt au titre de :**

**l'impôt sur le revenu**

**l'impôt sur la fortune**

**l'impôt sur les sociétés**

Nom ou Société.....

Adresse.....

Code Postal..... Ville.....

*Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du Patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre  En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez. La Fondation du Patrimoine s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine, pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas. La Fondation du Patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 5% du montant des dons reçus en paiement de l'impôt sur la Fortune et à 3% du montant des autres dons.*

Située dans un hameau à sept kilomètres de Moissac, ville d'art et d'histoire, l'ancienne église de Saint-Julien édifée au treizième siècle a été reconstruite sous le second empire (1862). Elle conserve encore une vieille cloche datant de 1547, qui fut fondue pour Saint-Julien, et de nombreuses pierres de taille de réemploi.

Cette église, autrefois connue sous le nom de Saint-Julien de la Mothe-Sarrasine, fut érigée dans un secteur essentiellement marqué par le chemin de Saint-Jacques entre Cahors et Moissac. Sa façade occidentale, sa corniche, sa cloche du seizième siècle, sa typologie de structure, en font un ensemble remarquable du petit patrimoine du Tarn-et-Garonne qu'il convient de sauvegarder.

Le secteur de Saint-Julien de Moissac, bien qu'essentiellement rural, a connu en quelques années une augmentation importante de sa population. Son église située au centre, est le seul endroit du quartier où les habitants peuvent se rencontrer.



Hélas, fermée au culte depuis les années 1980, la désaffectation de cette église accéléra sa vétusté.

Aujourd'hui des travaux urgents s'imposent. La mise hors d'eau de l'édifice par la réfection de la charpente et de la couverture est indispensable à son maintien.

Grâce à cette souscription, vous pouvez apporter votre soutien à ce programme de sauvegarde et de réhabilitation de l'église Saint-Julien de Moissac et de son site, pour que ce lieu revive !

